

URGENT titre de séjour conjoint de Français

Par mimishe, le 08/02/2010 à 12:40

Bonjour,

Je suis Malgache et je viens de me marier avec un Français le 18 janvier dernier à Saint-Denis La Réunion. Puis la semaine dernière, je suis allée avec mon mari à la préfécture pour faire une demande de titre de séjour. La responsable qui nous a reçu nous a dit de rentrer à Madagascar pour faire la demande d'un visa D (visa d'installation) pour avoir un titre de séjour par la suite. En fait, j'ai le visa C (visite privée) valable jusqu'au mois de mars. Mais mon oncle m'a dit que je peux avoir mon titre de séjour ici car je suis une conjointe d'un Français et donc le droit de rester sur le territoire français mais pour cela il faut que je prenne un avocat spécialisé dans le droit des étrangers ou des associations mais je ne sais pas où je peux trouver ces adresses ici à La Réunion. Il parait que c'est la mairie même qui s'en occupe. J'ai envoyé une lettre à la Préfecture il y a quinze jours, j'attends la réponse.

ESt-ce qu'il faut obligatoirement que je rentre à Madagascar? N'hésitez pas de me conseiller le plus rapidement possible SVP.

Je vous remercie tous d'avance.